AFFICHE

AVIS D'ENQUETE

Etablissement d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) générés par la société SOLVAY ELECTROLYSE FRANCE

***

Par arrêté n° 1155 en date du 17 septembre 2009 a été prescrite une enquête publique relative à l'établissement d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) générés par la société SOLVAY ELECTROLYSE FRANCE sur le territoire des communes d'ABERGEMENT LA RONCE, CHAMPVANS, DAMPARIS, SAINT-AUBIN et TAVAUX.

Cette enquête, organisée en vertu des articles R 123-6 à R 123-23 du code de l'environnement, se déroulera **du 15 octobre au 17 novembre 2009 inclus**, soit pendant 34 jours consécutifs, dans les mairies susvisées, ainsi qu'à la sous-préfecture de DOLE.

MM. René DUVAL, Pierre ALMERAS et Paul RAY ont été désignés par le tribunal administratif de BESANÇON. Ils assureront respectivement les fonctions de président et membres titulaires de la commission d'enquête. M. Jacques COLIN a été nommé membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de TAVAUX où toute correspondance relative à cette enquête peut être adressée au président de la commission d'enquête.

Le public pourra consulter le dossier complet du projet et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies suivantes, aux horaires habituels d'ouverture soit :

- ***ABERGEMENT LA RONCE*** *: le lundi de 16 H 00 à 18 H 30, le jeudi de 16 H 00 à 18 H 00, les mardi et vendredi de 8 H 30 à 11 H 30,*
- ***CHAMPVANS*** *: les lundi, jeudi et samedi de 9 H 00 à 12 H 00, les mardi et vendredi de 14 H 30 à 17 H 30 (fermé le samedi durant les vacances scolaires),*
- ***DAMPARIS*** *: du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 17 H 30, le samedi de 9 H 00 à 11 H 30,*
- ***SAINT-AUBIN*** *: les lundi et vendredi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30, les mardi et jeudi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 30, le mercredi de 9 H 00 à 11 H 30, le samedi de 9 H 00 à 12 H 00,*
- ***TAVAUX*** *: les lundi, mardi et mercredi de 10 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 17 H 30, le jeudi de 10 H 00 à 17 H 30, le vendredi de 10 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 17 H 00, le samedi de 10 H 00 à 12 H 00.*

- ***SOUS-PREFECTURE DE DOLE*** *: tous les jours ouvrables, à l'exception des samedis, de 9h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.*

Un membre de la commission d'enquête recevra personnellement les observations du public :

⇨ **En mairie d'ABERGEMENT LA RONCE** :

le mardi 27 octobre 2009	**de 9 H 00 à 12 H 00**
le vendredi 13 novembre 2009	**de 9 H 00 à 12 H 00**

⇨ **En mairie de CHAMPVANS** :

le mardi 10 novembre 2009	**de 14 H 30 à 17 H 30**

⇨ **En mairie de DAMPARIS** :

le samedi 17 octobre 2009	**de 9 H 00 à 12 H 00**
le vendredi 30 octobre 2009	**de 14 H 30 à 17 H 30**
le mardi 17 novembre 2009	**de 14 H 30 à 17 H 30**

.../...

⇨ **<u>En mairie de SAINT-AUBIN</u>** :

le mercredi 4 novembre 2009 de 9 H 00 à 12 H 00

⇨ **<u>En mairie de TAVAUX</u>** :

le jeudi 22 octobre 2009 de 14 H 00 à 17 H 00
le samedi 7 novembre 2009 de 9 H 00 à 12 H 00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés à la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie), à la sous-préfecture de DOLE ou dans l'une des mairies concernées.

***